



JMA

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 9 février 2023**Délibération n° 2023-01**

**DEVOIEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEILLON VILLAGE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022-53

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 15

Date de convocation : 3 février 2023

Date d'affichage : 3 février 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt trois et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Françoise ROLLIN, Magali COHEN, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Christophe BEDESCHI, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Jocelyne CALLEGARI représentée par Germaine MILLO, Martine PEALAT représentée par Thierry MARRE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARRE

Monsieur le Maire expose que le vieux village de Peillon est actuellement desservi en eau potable par une canalisation en acier DN80. Celle-ci est de plus en plus fragile et vétuste et implique de nombreuses fuites. L'exploitation et la réparation de ces fuites sont complexes et dangereuses au vu de la topographie des lieux.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n°2021-17 du 29 mars 2021 s'est prononcé favorablement sur les travaux suivants :

- Refoulement en DN 100 afin de permettre à terme une augmentation des volumes pompés et un renforcement permettant d'améliorer la défense incendie en couvrant ainsi une zone non protégée aujourd'hui.
- Mise en place d'hydrant sur le parcours.
- Dévoiement de la canalisation et positionnement sous le domaine public et en la sortant du domaine privé afin de rendre la durée de vie de la conduite la plus pérenne possible ainsi qu'une exploitation plus sécurisée.

L'objectif est d'obtenir une amélioration du rendement du réseau qui aujourd'hui est de l'ordre de 48 %.

Il s'agit aujourd'hui de réactualiser le coût de ce projet qui s'élève à 671 444,61 euros HT. Monsieur le Maire propose donc d'approuver le plan de financement suivant :

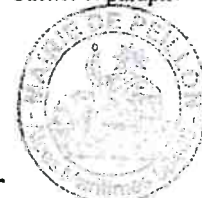
- ETAT (40 %)	268 577,85 €
- DEPARTEMENT (40 %)	268 577,85 €
- PART COMMUNALE (20 %)	134 288,92 €

AR Prefecture

006-210600920-20230209-2023_01-DE
Reçu le 10/02/2023

FEUILLET N° 2023/02

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 9 février 2023

Délibération n° 2023-01

**DEVOIEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PEILLON VILLAGE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022-53

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve les devis et le plan de financement ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Thierry MARRE

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

AR Prefecture006-210600920-20230209-2023_02-DE
Reçu le 10/02/2023

FEUILLET N° 2023/03

Cachet et paraphe



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON**Séance du 9 février 2023****Délibération n° 2023-02****ORGANISATION FESTIVAL DU JAZZ :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres	
En exercice :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Votants :	15

Date de convocation : 3 février 2023
Date d'affichage : 3 février 2023**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt trois et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Françoise ROLLIN, Magali COHEN, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Christophe BEDESCHI, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Jocelyne CALLEGARI représentée par Germaine MILLO, Martine PEALAT représentée par Thierry MARRE

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARRE

Le Maire expose,

Le vieux village de Peillon, véritable nid d'aigle perché domine la vallée des Paillons, et c'est dans ce lieu emblématique, au cœur du village sur la place Arnulf que ce sont déroulées les deux premières éditions du Festival du Jazz de Peillon avec les plus grands noms du jazz international et local.

Le plus perché des festivals s'est emparé de la magie du site intégralement classé pour y régner cette année encore du 30 juin au 3 juillet 2023. Cette 3^{ème} édition ouvrira la saison des festivals de la Côte d'Azur avec une programmation toujours aussi exceptionnelle dans ce cadre magnifique à ciel ouvert.

Afin d'aider la commune à financer ce projet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions suivantes :

- 15 000,00 euros auprès du Conseil Départemental
- 15 000,00 euros auprès du Conseil Régional

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 000,00 euros auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, et une subvention d'un montant de 15 000,00 euros auprès du Conseil Régional
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Thierry MARRELe Maire,
Jean-Marc RANCUREL



SMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 9 février 2023**Délibération n° 2023-03****APPROBATION DU PROJET ALCOTRA :
DEMANDE DE SUBVENTION****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 3 février 2023

Date d'affichage : 3 février 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt trois et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoint, Mesdames Françoise ROLLIN, Magali COHEN, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Christophe BEDESCHI, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Jocelyne CALLEGARI représentée par Germaine MILLO, Martine PEALAT représentée par Thierry MARRE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARRE

Le Maire expose,

ALCOTRA, Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière est un des programmes de coopération transfrontalière européen financé par l'Union Européenne qui a pour objectif de renforcer la cohésion entre régions frontalières française et italiennes.

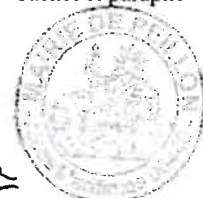
Les objectifs du programme sont de répondre aux défis environnementaux, redynamiser les systèmes économiques et sociaux transfrontaliers et dépasser les principaux obstacles, grâce à une coopération locale, intégrée et inclusive.

ALCOTRA est financé par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), instrument de mise en œuvre de la Politique de Cohésion de l'Union européenne destiné à financer les programmes pluriannuels de développement régional.

Le but d'ALCOTRA est de répondre aux besoins communs des populations voisines, en donnant vie à des initiatives qui respectent les différences culturelles, le patrimoine naturel. Il apporte son soutien aux projets qui contribuent à la croissance économique et sociale des territoires transfrontaliers franco-italiens.

Notre projet « P.A.I.N.S. – Production Agricole et Immigration, la Nostra Storia » vise à développer le tourisme rural et à partir du réseau de relations historiques des territoires transfrontaliers à soutenir leur développement socio-économique, à travers la valorisation touristique des productions céréalières anciennes.

Il s'agit de réaliser un certains nombre d'actions pour récupérer la mémoire du patrimoine historique des relations transfrontalières, avec divers partenaires pour promouvoir les activités liées au thème des céréales anciennes et de la panification.



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 9 février 2023

Délibération n° 2023-03

**APPROBATION DU PROJET ALCOTRA :
DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune de Peillon a pour objectif de créer une académie du pain en réhabilitant un bâtiment communal. Des activités sont programmées avec nos partenaires italiens pour que chacun partage leur savoir faire sur la panification en valorisant les céréales anciennes.

Un ensemble d'actions seront mis en place notamment la participation au festival international des semences, diverses initiatives culturelles et patrimoniales avec la programmation de documentaires retraçant le parcours d'immigration sur la Côte d'Azur des aïeux de la commune de NIELLA TANARO.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à soumettre le formulaire de candidature pour une demande de subvention dans le cadre du Programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion 2021-2027
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de subvention et ses possibles futurs avenants avec l'autorité de Gestion, et tout autres documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Thierry MARRE

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL

AR Prefecture

006-210600920-20230209-2023_04-DE
Reçu le 10/02/2023

FEUILLET N° 2023/06

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 9 février 2023

Délibération n° 2023-04

**ETUDE HYDROGEOLOGIQUE
DE RECHERCHE D'UNE RESSOURCE EN EAU COMPLEMENTAIRE
POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Nombre de membres
En exercice : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 15

Date de convocation : 3 février 2023
Date d'affichage : 3 février 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt trois et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Françoise ROLLIN, Magali COHEN, Alexia LAFON, Messieurs Charles ROBAUT, Alain MASFRAND, Christophe BEDESCHI, Rémy PASSERON, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

ABSENTS représentés : Jocelyne CALLEGARI représentée par Germaine MILLO, Martine PEALAT représentée par Thierry MARRE
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARRE

Le Maire expose,

La commune est alimentée en eau potable par le puits de Châteauvieux, qui depuis 2020 présente une baisse de son niveau. C'est aujourd'hui la seule ressource en eau.

En effet, la source de Sainte Thècle dont le niveau baisse d'année en année a été abandonnée au vue de l'importance des travaux à mettre en œuvre pour la réhabilitation de l'adduction des sources depuis le captage chambre neuve à chambre de partage. De plus cette année la source a tari à cause de la sécheresse.

Il s'agit donc de faire appel à un cabinet d'études pour rechercher une ressource en eau complémentaire à l'alimentation en eau potable.

La commune de Peillon a sollicité le cabinet d'étude « A la Source Conseil » et le montant de l'étude s'élève à 4 800,00 euros HT soit 5 760,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition du cabinet « A la source conseil » d'un montant de 4 800,00 euros HT,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Thierry MARRE

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL